



PROCÈS-VERBAL

COMITÉ DIRECTEUR DU 09 juillet 2026

Présents

Président : M. DEVILLE CAVELLIN

Membres : Mme AMOURA, Mme MATHIVET MM. CHEMIN, FORNARELLI, LEHMANN, FARRE, CATTAN, BADARELLI, PAREUX, DAOUDI, CHACHOUA,

Excusés : MM DE CARVALHO, GARCIA.

Invité : M. GUETTOUFI

Assiste : MM. LAMBRET (Directeur administratif),

PV du 09 juillet 2026

➤ Nouvelles FFF et LPIFF :

➤ Point RH :

Le contrat de M. Junior KAKOU alternant juriste s'arrête en août 2026. Il sera remplacé par une nouvelle juriste (alternance) au mois de septembre 2026.

Départ de M. JAMMES Richard au mois d'avril 2026, il sera remplacé par Mme BELLEGARDE Cynthia en septembre 2026.

Les entretiens annuels des salariés ont été réalisés courant juin 2026.

➤ Statistiques District :

Le district de l'Essonne compte environ 42 157 licenciés (92% hommes et 8% femmes) , avec une baisse de 0,4% globale.

La baisse est plus marquée chez les féminines (-2%) tandis que les garçons maintiennent un léger progrès (+0,2%).

Le futsal masculin progresse fortement avec plus de 20% d'augmentation.

Le taux de renouvellement global est de 60%, avec 30% de nouvelles licences et 10% de mutations.

Le nombre d'arbitres est en hausse (96 nouveaux), ainsi que le nombre d'éducatrices (coaching féminin)



Les incidents graves ont diminué à 115 cas, mais les cartons rouges et jaunes restent élevés avec respectivement 740 et 10 636 cartons jaunes.

➤ Dates à retenir :

⇒ Séminaire de rentrée le 04/09/2026

⇒ Séminaire Délégué le 10/09/2026

⇒ Réunion de rentrée le 14/09/2026

⇒ Tous au sport le 14/09/2026

⇒ AG du District le 17/10/2026

Reste à définir : dates de réunions de sectorisation, accueil des nouveaux présidents, remise des trophées des champions et collège des présidents.

➤ Présentation des modifications réglementaires :

Ancien texte	Nouveau texte
Article 7. – La Licence Joueur. 7.5 – Le nombre de joueurs « Mutation » 7.5.1 - 1. [...] c) Dans toutes les compétitions officielles régionales des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.	Article 7. – La Licence Joueur. 7.5 – Le nombre de joueurs « Mutation » 7.5.1 - 1. [...] c) Dans toutes les compétitions officielles régionales des catégories U10 à U18 , tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.

⇒ Obligation de déclaration de l'éducateur en charge de l'équipe pour les clubs évoluant immédiatement en-dessous du 1er niveau soumis à obligation de diplôme pour l'éducateur en charge de l'équipe (Seniors D2, U20 R3, U18 D2, etc.) même sans diplôme requis.



⇒ Règlement de l'épreuve éliminatoire de la Coupe Nationale U18F :

Ancien texte	Nouveau texte
Article 3. - Engagements. Conformément à l'article 3 du Règlement Fédéral de la Coupe Nationale Féminine U18 et à l'article 9 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. Les clubs participant au Championnat National Féminin U19 ont l'obligation de participer à la Coupe Nationale Féminine U18. Les autres clubs, y compris les ententes et les groupements, sont admis s'ils disputent le Championnat régional U18 F.	Article 3. - Engagements. Conformément à l'article 3 du Règlement Fédéral de la Coupe Nationale Féminine U18 et à l'article 9 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. Les clubs participant au Championnat National Féminin U19 ont l'obligation de participer à la Coupe Nationale Féminine U18. Les autres clubs, y compris les ententes et les groupements, sont admis s'ils disputent le Championnat Régional ou Départemental U18 F à 11.
Article 8. - Remplacement des joueuses. Conformément à l'article 22 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. Pour cette épreuve éliminatoire de la Coupe Nationale Féminine U18, les joueuses remplacées ne peuvent pas continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçante.	Article 8. - Remplacement des joueuses. Conformément à l'article 22 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. Pour cette épreuve éliminatoire de la Coupe Nationale Féminine U18, les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçante.

➤ Validations :

⇒ Calendrier (Dates de début championnat): MM LABRET Régis et GUETTOUFI Ahmed n'ont pas participé aux votes

voté à l'unanimité

⇒ Montées et descentes : MM LABRET Régis et GUETTOUFI Ahmed n'ont pas participé aux votes

cf tableaux : pour les montées et descentes. Elles sont validées à l'unanimité.



⇒ les ententes: MM LABRET Régis et GUETTOUFI Ahmed n'ont pas participé aux votes

Entente	Catégories	Equipe Senior	Commentaires/ Obligations	Décision
FC 3 VALLEE (club support) AS OLLAINVILLE	- U14 foot à 11 : 1 équipe - U15/16 foot à 11 : 2 équipes - U17/18 foot à 11 : 2 équipes	D4 pas de SE	Poursuite de l'entente : 1 équipes seniors du DAM - 1 équipe de jeunes quel que soit la catégorie (U18 – U16- U14) + 1 éq. Foot Éducatif Souhaite inscrire une seconde équipe U18 Pas d'obligation	Voté à l'unanimité
FC 3 VALLEES (club SUPPORT) ENTENTE PAYS DE LIMOURS	- U18 F foot à 11 : 1 équipe - Senior F foot à 11 : 1 équipe	R3F Pas de SE F	- U18 F foot à 11 (ligue) : 1 équipe - Senior F foot à 11 (district) : 1 équipe L'équipes U18F ci-dessus pour laquelle il est demandé l'entente est déjà enregistrée au niveau Ligue pour la saison prochaine. L'équipe Senior F ci-dessus pour laquelle il est demandé l'entente sera déclarée au niveau District en	Voté à l'unanimité



			septembre 2026 Pas d'obligation	
ENTENTE PAYS DE LIMOURS (club SUPPORT) FC 3 VALLEES	- 1 U11F (foot à 5), - 1 U13F (foot à 8 ou foot à 11), - 1 U15F (foot à 11), - 1 U18F (foot à 11), - 1 senior F (foot à 8)	Pas de SE F R3F	Pas d'obligation	Voté à l'unanimité
US MOLIERES (club SUPPORT) A S PECQUEUSE	+45 ans	Pas de SE Pas de SE	Pas d'obligation Pas d'obligation	Voté à l'unanimité
VERT LE GRAND (Club SUPPORT) ST VRAIN	U18 D3	D5 D2	Entente dans la continuité de la saison précédente Pour St Vrain : 2 équipes Seniors du dimanche après midi ; 2 équipes de jeunes à 11 dans deux catégories différentes parmi U14 à U19 ; 2 équipes de football éducatif (U11, U12 ou U13).	Voté à l'unanimité
BALLANCOURT/ITTEVILLE (Club SUPPORT) SO VERTOIS	U14	D2 D5	Pour Ballancourt suite à sa fusion avec Itteville 2 équipes Seniors du dimanche après midi ; 2 équipes de jeunes	Voté à l'unanimité

			à 11 dans deux catégories différentes entre U14 à U19 ; 2 équipes de football éducatif (U11, U12 ou U13).	
--	--	--	---	--

⇒ Challenge Fair Play : MM LABRET Régis et GUETTOUFI Ahmed n'ont pas participé aux votes

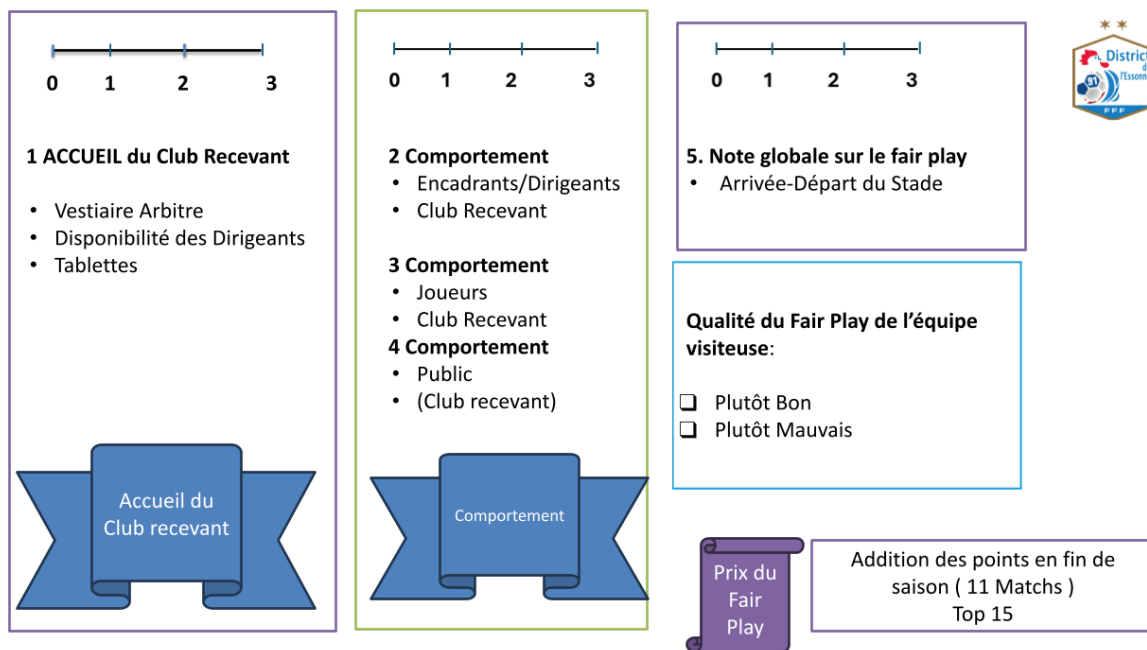
A partir de la saison 2026/2027, la mise en place d'un challenge Fair Play :

⇒ Questionnaire à remplir par les arbitres,

⇒ un QR code à activer.

⇒ C'est une phase Pilote sur le championnat Seniors pour la première année.

⇒ C'est une valorisation et non une sanction et au final attribution d'une dotation uniquement mais pas de points en moins ou en plus.



0 1 2 3

1 ACCUEIL du Club Recevant

- Vestiaire Arbitre
- Disponibilité des Dirigeants
- Tablettes

Accueil du Club recevant

0 1 2 3

2 Comportement

- Encadrants/Dirigeants
- Club Recevant

3 Comportement

- Joueurs
- Club Recevant

4 Comportement

- Public
- (Club recevant)

Comportement

0 1 2 3

5. Note globale sur le fair play

- Arrivée-Départ du Stade

Qualité du Fair Play de l'équipe visiteuse:

☐ Plutôt Bon

☐ Plutôt Mauvais

Prix du Fair Play

Addition des points en fin de saison (11 Matches)
Top 15

Voté à l'unanimité

⇒ Carton blanc : Cf règlement : MM LABRET Régis et GUETTOUFI Ahmed n'ont pas participé aux votes

Voté à l'unanimité.



➤ Nouveaux membres des commissions et délégués : 2 candidatures : une personne pour la commission de discipline une autre en tant que délégué.

➤ Nomination Président CDA : 2 candidats MM CAMPS Florent et COULIBAY Brahim

8 voix pour Mr COULIBAY Brahim

4 voix pour Mr CAMPS Florent

1 abstention

Mr COULIBAY Brahim devient le nouveau président de la CDA.

➤ Nomination Président Commission Technique : Mme MATHIVET Sandrine arrête sa fonction de présidente pour laisser sa place à Mr GOUZENES Pascal

➤ Point arbitrage : Réunion avec tous les arbitres diplômés de cette saison pour préparer la saison prochaine et faire un bilan de leur première année. Remise des écussons effectuée.

En raison de l'arrêté préfectoral pour canicule la finale régionale U11 est reporté au 24/10/2026 à Trappes.

➤ Questions diverses :

- Dossier : Medema Aide / BVE Futsal dossier en instruction avec un report la semaine prochaine.



PRÉSIDENT
C. DEVILLE CAVELLIN

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
S.AMOURA